RCS : LISIEUX
Code greffe : 1407

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00053
Numéro SIREN : 401 035 365
Nom ou dénomination : A.B.L.L.

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2021 sous le numéro de dépôt 2255

cerfa N°15949*01
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2019

Désignation de l'entreprise : Sas ABLL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 16
Adresse de l'entreprise : 12 RUE PONT MORTAIN 14100 LISIEUX — Durée de l'exercice précédent* : 15
Numéro SIRET* : 4 0 1 0 3 5 3 6 5 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/10/2019 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	265	AG	265	
	Fonds commercial (1)	AH	381 935	AI		381 935
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	128 273	AQ	128 273	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	35 539	AS	21 745	13 794
	Autres immobilisations corporelles	AT	200 320	AU	199 959	361
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	18 877	BI		18 877
	TOTAL (II)	BJ	765 209	BK	350 241	414 967
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	101 245	BU		101 245
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	39 272	BY		39 272
	Autres créances (3)	BZ	68 195	CA		68 195
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	247 496	CG		247 496
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 489	CI		6 489
	TOTAL (III)	CJ	462 697	CK		462 697
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 227 906	1A	350 241	877 665

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2019

Désignation de l'entreprise : Sas ABLL — Néant ☐*

Exercice N : 31/10/2019

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)		DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	113 894
	Report à nouveau		DH	470 650
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	108 039
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	700 968
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	8 926
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 075
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	126 898
	Dettes fiscales et sociales		DY	39 797
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	176 696
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	877 665

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre		1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	166 695
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052 - SD 2019

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : Sas ABLL — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC	1 216 943		FC	1 216 943
	Production vendue biens *	FD / FE / FF			FF	
	Production vendue services *	FG / FH / FI	365		FI	365
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	1 217 308		FL	1 217 308
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	1 433
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	29 656
	Autres Produits (1) (11)				FQ	46
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 248 443
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	511 889
	Variation de stock (marchandises) *				FT	23 318
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	314 707
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	10 730
	Salaires et traitements *				FY	183 708
	Charges sociales (10)				FZ	53 626
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements *				GA	2 638
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	19 996
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 120 611
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	127 833
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	7 281
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	7 281
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	7 281
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	135 114

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 - SD 2019

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise : Sas ABLL — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	136
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 136
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 165
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 165
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 970
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	31 045
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 260 860
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 152 821
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	108 039

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	19 875
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
OD ANNUL CPTE COUR. MMLETHESSI ANNUL CPTE COURANT MME LETHESS	1 165	
OD ANNUL CPTE COURANT LETHESSI ANNUL CPTE COURANT LETHESSIER		136
REFRACTO PR GORRON OPTIQUE DU BOCAGE		5 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 - SD 2019

Désignation de l'entreprise : Sas ABLL — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	382 200	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)	KP	128 273	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	26 735	KT		KU	15 868
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	170 647	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	30 398	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	356 053	LO		LP	15 868
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	19 987	1U		1V	7 195
	TOTAL IV	LQ	19 987	LR		LS	7 195
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	758 240	ØH		ØJ	23 064

CADRE B — IMMOBILISATIONS

		Diminutions : par virements de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	382 200	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	128 273	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	7 065	MK	35 539	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	170 647	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	726	MT	29 673	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	7 790	NH	364 131	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	8 305	2F	18 877	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ	8 305	NK	18 877	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	16 095	ØL	765 209	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2019

Exercice N clos le 31/10/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas ABLL

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2019

Désignation de l' entreprise : Sas ABLL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	265	PF		PG		PH	265
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	128 273	PW		PX		PY	128 273
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	26 504	QA	2 305	QB	7 065	QC	21 745
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	169 953	QE	333	QF		QG	170 286
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	30 398	QM		QN	726	QO	29 673
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	355 129	QV	2 638	QW	7 790	QX	349 976
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	355 394	ØP	2 638	ØQ	7 790	ØR	350 241

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2019

Désignation de l' entreprise Sas ABLL — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	29 656	6P		6R	29 656	6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	29 656	TY		TZ	29 656	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	29 656	UB		UC	29 656	UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	29 656			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernent cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2019

Désignation de l' entreprise : Sas ABLL — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	18 877	UV		UW	18 877
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	277		277		
	Autres créances clients	UX	38 995		26 740		12 255
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 215		6 215		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	60 000				60 000
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 980		1 980		
Charges constatées d'avance		VS	6 489		6 489		
TOTAUX		VT	132 833	VU	41 701	VV	91 132
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	126 898	126 898		
Personnel et comptes rattachés		8C	16 279	16 279		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 840	9 840		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 147	3 147		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 168	4 168		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 363	6 363		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	8 926		8 926	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	175 621	VZ 166 695	8 926	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058 - A - SD 2019

Désignation de l' entreprise : Sas ABLL | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31/10/2019

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE — WA : 108 039

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7 : 31 045
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées aux taux à 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ : 4 615
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR : 143 699

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA

Mesures d' incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.								ZY
Majoration d'amortissement*								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 *sexies* A)	L5	XF
Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)				PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG : 7 323
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
					TOTAL II	XH : 7 323

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	136 376
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*	ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *	XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	136 376
	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

A.B.L.L.
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 12 rue Pont Mortain, 14100 LISIEUX
401 035 365 RCS LISIEUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 10 JUIN 2020
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élevant à 108 039 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :..... 108 039 euros

- En totalité au compte « Autres réserves »..... 108 039 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2016 : 40 000 euros, soit 80 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2017 : 50 000 euros, soit 100 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2018 : Néant

Décision du 2 mars 2020 : 100 000 euros, soit 200 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Certifié conforme
La Présidente
La société HOLDING S.A.V.A.C.
Représentée par Monsieur Serge BRIGE

AUDIT FINANCE

SAS ABLL

12, rue Pont Mortain

14100 LISIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Octobre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de
SAS ABLL
Exercice clos le 31/10/2019

A Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ABLL relatifs à l'exercice clos le 31 Octobre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Audit Finance
Société de commissariat aux comptes au capital de 8000 €
Centre d'affaires Ambroise Paré - 68 rue Aristide Briand - 78130 Les Mureaux
Tél. : 01.30.99.82.77 / 06.85.83.91.60 - Fax : 01.30.99.53.75 - e-mail : contact@auditfinance.net
R. C. Versailles - Siret : 43434048500011 - N°TVA intracommunautaire : FR00434340485 – Code NAF : 741C

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Mureaux, le 25 mai 2020

Le commissaire aux comptes

AUDIT FINANCE



Alain CLETZ Frank DIJON

Associés, Commissaires aux Comptes

Audit Finance
Société de commissariat aux comptes au capital de 8000 €
Centre d'affaires Ambroise Paré - 68 rue Aristide Briand - 78130 Les Mureaux
Tél. : 01.30.99.82.77 / 06.85.83.91.60 - Fax : 01.30.99.53.75 - e-mail : contact@auditfinance.net
R. C. Versailles - Siret : 43434048500011 - N°TVA intracommunautaire : FR00434340485 – Code NAF : 741C

BILAN ACTIF

78220 - Sas ABLL

Du 01/07/2018 au 31/10/2019

ACTIF	Valeurs au 31/10/19			Valeurs au 30/06/18
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	265	265		
Fonds commercial (1)	381 935		381 935	381 935
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	128 273	128 273		
Installations tech., matériel et outillages industriels	35 539	21 745	13 794	230
Autres immobilisations corporelles	200 320	199 959	361	694
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 877		18 877	19 987
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	765 209	350 241	414 967	402 846
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	101 245		101 245	94 907
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	39 272		39 272	35 812
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	6 215		6 215	11 530
Groupe et associés (3)	60 000		60 000	61 165
Débiteurs divers (3)	1 980		1 980	26 556
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	247 496		247 496	49 906
Charges constatées d'avance (3)	6 489		6 489	9 149
TOTAL ACTIF CIRCULANT	462 697		462 697	289 025
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 227 906	350 241	877 665	691 871

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

PASSIF	Valeurs au 31/10/19	Valeurs au 30/06/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 7 622)	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	113 894	40 818
Report à nouveau	470 650	470 650
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	108 039	73 076
SITUATION NETTE	700 968	592 929
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	700 968	592 929
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	8 926	9 062
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 075	20 065
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	126 898	33 463
Dettes fiscales et sociales	39 797	36 351
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	176 696	98 942
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	877 665	691 871

(1) Dont à plus d'un an *8 926*
(1) Dont à moins d'un an *166 695*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

78220 - Sas ABLL

Du 01/07/2018 au 31/10/2019

	Du 01/07/18 Au 31/10/19	% CA	Du 01/04/17 Au 30/06/18	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 216 943	100	1 127 330	100	89 614	8
Production vendue de biens						
Production vendue de services	365				365	
Production vendue de travaux						
Montant net du chiffre d'affaires	1 217 308	100	1 127 330	100	89 979	8
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 433		2 500		-1 067	-43
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	29 656	2	1 995		27 661	
Autres produits	46		3		43	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 248 443	103	1 131 827	100	116 616	10
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	511 889	42	466 905	41	44 984	10
Variation de stocks	23 318	2	16 680	1	6 638	40
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	314 707	26	328 085	29	-13 379	-4
Impôts, taxes et versements assimilés	10 730	1	6 792	1	3 938	58
Salaires et traitements	183 708	15	161 185	14	22 522	14
Charges sociales	53 626	4	46 153	4	7 472	16
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	2 638		6 312	1	-3 674	-58
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	19 996	2	16 833	1	3 163	19
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 120 611	92	1 048 946	93	71 665	7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	127 833	11	82 881	7	44 951	54
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

	Du 01/07/18 Au 31/10/19	% CA	Du 01/04/17 Au 30/06/18	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 281	1	6 744	1	538	8
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	7 281	1	6 744	1	538	8
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	7 281	1	6 744	1	538	8
RÉSULTAT COURANT avant impôts	135 114	11	89 625	8	45 489	51
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	136				136	
Sur opérations en capital	5 000				5 000	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 136				5 136	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 165		90		1 075	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 165		90		1 075	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 970		-90		4 060	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	31 045	3	16 459	1	14 586	89
TOTAL DES PRODUITS	1 260 860	104	1 138 571	101	122 289	11
TOTAL DES CHARGES	1 152 821	95	1 065 495	95	87 326	8
Bénéfice ou Perte	108 039	9	73 076	6	34 963	48

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	O		
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	O		
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES	O		
COMMENTAIRES			

Règlement CRC n° 99-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

	Sas ABLL		
Adresse	12 RUE PONT MORTAIN 14100 LISIEUX		
Activité (s) exercée (s)	Commerces de détail d'optique	N° Siret	40103536500014

TABLEAU DES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Postes	Méthodes d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	Frais d'acquisition
Corporelles	☒ Charges ☐ Immobilisation
Financières	☐ Charges ☒ Immobilisation
Amortissements des immobilisations corporelles	☒ Amortissement linéaire et dégressif

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	382 200			382 200
Total des immobilisations incorporelles	**382 200**			**382 200**
Terrains				
Constructions	128 273			128 273
Installations techniques, matériels & outillages	26 735	15 868	7 065	35 539
Installations générales agencements divers	170 647			170 647
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	30 398		726	29 673
Total des immobilisations corporelles	**356 053**	**15 868**	**7 790**	**364 131**
Immobilisations financières	19 987	7 195	8 305	18 877
TOTAL GÉNÉRAL	**758 240**	**23 064**	**16 095**	**765 209**

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Autres immobs incorporelles	1 ans	265			265
Total des immobilisations incorporelles		265			265
Terrains					
Constructions	de 5 à 7 ans	128 273			128 273
Inst. techniques, matériels & out.	de 2 à 5 ans	26 504	2 305	7 065	21 745
Inst. générales agenc. divers	de 5 à 7 ans	169 953	333		170 286
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	de 2 à 5 ans	30 398		726	29 673
Total des immobilisations corporelles		355 129	2 638	7 790	349 976
TOTAL GÉNÉRAL		355 394	2 638	7 790	350 241

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	18 877		18 877
Créances de l'actif circulant	107 467	35 212	72 255
Charges constatées d'avance	6 489	6 489	
TOTAL GÉNÉRAL	132 833	41 701	91 132

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	126 898	126 898		
Autres dettes	48 723	39 797	8 926	
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	175 621	166 695	8 926	

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	124 563,07	101 245,29	124 563,07	101 245,29
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	124 563,07	101 245,29	124 563,07	101 245,29

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/10/2019, le CICE s'élève à 2 708 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).